

PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 24 janvier 2023, à 19 h 30, l'édifice municipal de Paquetville

Présents : Denis Landry, maire
Luc Robichaud, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Gosselin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière
Jessica Thériault, greffière adjointe

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 33 approximativement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Monsieur le maire demande à la directrice générale si nous avons quorum. Celle-ci confirme que oui.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil si quelqu'un avait un conflit d'intérêts avec l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit n'est déclaré.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Louis LeBouthillier, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité

Résolution no 2023-01-001

5. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 12 décembre 2022

Monsieur le maire demande à la greffière adjointe de lire le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 12 décembre 2022. Il demande ensuite aux membres du Conseil s'ils ont des questions ou commentaires. Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et

appuyé par la conseillère Cathy Gosselin, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 12 décembre 2022 soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité

Résolution no 2023-01-002

6. Affaires découlant du procès-verbal

Monsieur le maire invite la directrice générale à prendre la parole. Elle informe les personnes présentes que les affirmations solennelles ont bien été enregistré et que les documents nécessaires ont été envoyé à UNI Coopération Financières pour l'ouverture de la marge de crédit. Elle profite aussi de l'occasion pour informer les gens dans salle que l'équipe municipal est en poste pour les Hautes-Terres depuis le 1^{er} janvier 2023 et que malgré les changements et les ajustements, tous se déroule bien!

7. Correspondances

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil s'ils ont pris connaissance de la correspondance et si quelqu'un avait des questions ou commentaires. Aucune question n'est posée et il n'y a aucun commentaire.

8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

8.1. Nomination des postes de greffier adjoint et de trésorier adjoint

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de confirmer la nomination des postes de greffière adjointe et de trésorière adjointe afin de pouvoir compter sur une personne remplaçante en cas d'absence de la greffière ou du trésorier pour certaines responsabilités;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QUE Madame Jessica Thériault soit nommée au poste de greffière adjointe et que Madame Diane Godin Chiasson soit nommée au poste de trésorière adjointe. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-01-003

8.2. Nomination du maire suppléant

Monsieur le maire demande s'il y a des personnes intéressées à se présenter au poste de maire suppléant. Après discussion, les membres du conseil passent à la résolution :

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 de l'arrêté no T-01, arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres et que le paragraphe 48(3) de la *Loi sur la gouvernance locale* stipule que lors de sa première réunion ordinaire tenue suivant l'élection municipale, le Conseil doit élire un maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 dudit arrêté, stipule que le mandat du maire suppléant est d'une durée d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE tel que stipulé à l'article 11 de l'arrêté no T-01, le maire suppléant remplace le Maire en cas d'absence ou d'incapacité de celui-ci et possède toutes les attributions et remplit toutes les fonctions de maire;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier,

QUE le conseiller Luc Robichaud, soit nommé à titre de maire suppléant. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-01-004

8.3. Détenteurs des cartes de crédits

Il est proposé par la conseillère Cathy Gosselin et appuyé la conseillère Nathalie Mallais Comeau,

QUE les personnes suivantes reçoivent l'autorisation de détenir une carte de crédit de la municipalité, avec les limites ci-bas mentionnées :

- Le maire, avec une limite de 1 500 \$;
- La direction générale avec une limite de 20 000 \$;
- Le trésorier avec une limite de 5 000 \$;
- La réception avec une limite de 1 000 \$;
- Le directeur des travaux publics, avec une limite de 1 000 \$;
- Le responsable des travaux publics, avec une limite de 1 000 \$;
- Les quatre chefs pompiers, avec une limite de 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-01-005

8.4. Changement de nom pour un compte bancaire

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de conserver un compte bancaire existant de l'une des deux anciennes entités municipales, destiné à l'usage des égouts;

Il est proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QUE le compte bancaire folio 64866 du Village de Paquetville, soit renommé au nom de la Municipalité des Hautes-Terres, pour qu'il devienne le compte bancaire attitré aux égouts sanitaires de la nouvelle municipalité. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-01-006

8.5. Régime de retraite des employés municipaux

CONSIDÉRANT QU'il devient obligatoire, au 30 juin 2023, d'adhérer à un régime enregistré de retraite pour les employés municipaux et que le programme offert aux employés actuellement ne répond pas aux critères;

CONSIDÉRANT QUE les avantages et les coûts actuels du programme de régime retraite de la municipalité sont similaires avec ceux du Régime retraite des employés municipaux du N.-B.;

Il est proposé par le conseiller Louis LeBouthillier et appuyé par le conseiller Luc Robichaud,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres adhère au Régime retraite des employés municipaux du N.-B. pour tous ses employés à temps plein. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-01-007

8.6. Demande de l'avis du CRP de la CSR-PA

En premier lieu, Monsieur le maire demande à la directrice générale de donner des explications sur le dossier. Le conseil passe ensuite à la résolution :

Il est ensuite proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier,

QUE lors de la réunion du conseil municipal des Hautes-Terres tenue le 24 janvier 2023, il a été résolu de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant le plan municipal et l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

Permettre le mur médian d'un jumelé sur une ligne de propriété en zone RC (résidentielles uni, bi, multifamiliales et maisons mobiles ou minimaisons) dans le plan d'urbanisme de St-Isidore;

Ainsi que d'élargir le zonage RC du lotissement Sonier pour inclure les trois premiers lots de la rue Cédric/Océane, soit ceux indiqués par le NID 20918538, 20919064 et 20919072.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous vous demandons de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer votre avis écrit dans les 30 jours suivant cette demande. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-01-008

8.7. Confirmation d'un emprunt intérimaire au nom du Village de Paquetville

En premier lieu, Monsieur le maire demande à la directrice générale de donner des explications sur le dossier. Le conseil passe ensuite à la résolution :

CONSIDÉRANT QUE le Village de Paquetville a conclu une entente d'achat de terrain avec Monsieur Yvon Cormier pour la parcelle ayant le NID 20118717, qu'un premier dépôt a été payé et que la balance pour l'achat a fait objet d'une demande d'emprunt de 25 000 \$ à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été entendue en audience de la Commission le 12 décembre 2022 et que celle-ci a été approuvée à la condition de recevoir une résolution adoptée du nouveau conseil indiquant le support à cette demande;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres approuve cette demande d'emprunt de 25 000 \$ au nom du Village de Paquetville pour l'achat dudit terrain et que le maire, ainsi que la direction générale, soient autorisés à procéder aux démarches pour terminer la transaction d'achat. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-01-009

8.8. Emprunt intérimaire pour deux projets dans la Municipalité

En premier lieu, Monsieur le maire demande à la directrice générale de donner des explications sur le dossier. Le conseil passe ensuite à la résolution :

CONSIDÉRANT QUE la province du Nouveau-Brunswick a offert à la Municipalité des Hautes-Terres d'acheter le bâtiment et le terrain de l'ancienne école de St-Sauveur pour la somme de 58 500 \$ et que ce terrain est d'une grande importance pour la communauté, notamment pour le parc de jeux à l'avant de l'école;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire des rénovations pour mieux aménager les espaces de bureaux afin de faciliter le travail des employés, mais aussi mieux accueillir les citoyens;

Il est proposé par le conseiller Louis LeBouthillier et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital pour les durées et les sommes suivantes :

Fin	Sommes (\$)	Durée
<i>Services d'administration générale</i>		
Achat de l'ancienne école de St-Sauveur	75 000 \$	20 ans
Rénovations pour bureaux municipaux	300 000 \$	20 ans
TOTAL – Services d'administration générale	375 000 \$	

Résolution no 2023-01-010

8.9. Adhésion à l'Association Francophone des Municipalités du NB

En premier lieu, Monsieur le maire demande à la directrice générale de donner des explications sur le sujet. Le conseil passe ensuite à la résolution :

ATTENDU QUE l'Association francophone des municipalités du Nouveau Brunswick (AFMNB) représente et appuie les municipalités francophones et bilingues à travers la province afin de contribuer au rayonnement de la Francophonie;

ATTENDU QUE l'AFMNB offre un large éventail de services aux membres et de projets qui favorisent le développement de communautés innovantes, prospères, solidaires et durables;

ATTENDU QUE les anciennes municipalités de la Municipalité des Hautes-Terres étaient membres de l'AFMNB;

Il est proposé par la conseillère Cathy Gosselin et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité des Hautes-Terres devienne membre de l'AFMNB. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-01-011

9. Demandes de renseignements et annonces des membres du Conseil

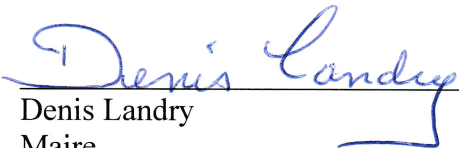
Monsieur le maire nous informe qu'il a été contacté par l'Honorable Jeff Carr, ministre des Transports et Infrastructures, car ce dernier désirait venir dans la région afin de le rencontrer. Monsieur le maire nous confirme que cette rencontre était très positive, il en a profité pour faire le tour de la municipalité avec Monsieur le Ministre afin de lui montrer les priorités de de la région.

10. Présentations et interventions du publics

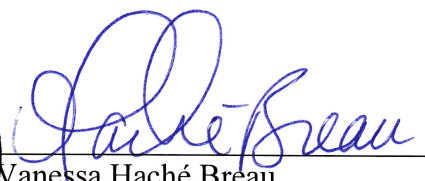
Environ 21 personnes du public étaient présentes à la réunion. Quelques citoyens ont posé des questions générales relativement à la nouvelle municipalité. Les membres du conseil ont aussi été félicité par le public pour leur élection et remercié pour leur courage d'entreprendre le mandat de premier conseil municipal des Hautes-Terres.

11. Ajournement

La conseillère Nathalie Mallais Comeau propose l'ajournement et la séance est à 20 h 35.


Denis Landry
Maire




Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière